

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2019

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

☞ un résultat de la section de fonctionnement de - 22 030.11 € (déficit),

☞ un résultat de la section d'investissement de - 6 914.37 € (déficit).

M. FAGAUT précise que les déficits constatés sur le compte de gestion pour la section d'investissement sont liés à certaines aides qui ne sont pas versées sur l'exercice concerné. Pour la section de fonctionnement, M. FAGAUT explique qu'ils sont dus essentiellement au fait que certaines aides versées au syndicat par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n'étaient pas à la hauteur de ce qui était attendu et surtout que les montants des opérations d'ordre (amortissements) liées aux travaux réalisés par le syndicat les années précédentes sont à leur maximum et devraient diminuer dès l'année prochaine. M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 14
Votants : 13

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2019

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2018.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement pour l'année 2018 d'un montant total de **117 473.00 €** correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **70 762,50 €** :
 - Etudes (Etude restauration du Pontot) : 14 520.00 €
 - Roll-up pour exposition pédagogique scolaire : 630 €
 - Acquisition de terrains : 9 729.00 €
 - Acquisition pièges photos : 818.40 €
 - Acquisition ordinateur portable : 1 619.10 €
 - Réalisations en cours (Valorisation, Réouverture de milieu, Valorisation numérique) : 43 446.00 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **46 710.50 €** pour de la reprise de subvention d'investissement (36 954.91 €) et les travaux en régie (9 755.59 €).

RECETTES

Les recettes d'investissement pour l'année 2018 s'élèvent à **110 558.63 €** :

- 71 879.63 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 38 679.00 € subventions d'opérations

Le solde des opérations d'investissements pour l'année 2018 présente un déficit de 6 914.37 €.

Ce déficit provient des actions 2017 qui, soit non pu être achevées sur 2018, soit ont été achevées en fin d'année et que les subventions n'ont pu être intégrées que le budget 2018. Il est largement comblé par le résultat d'investissement de 2017 (+ 80 563.93 €).

RAR 2018 :

- 105 514.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 98 496 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : Chalet d'accueil, valorisation numérique, étude Pontot, tvx de réouverture)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **226 487.71** € en 2018 correspondent à :

- **154 608.08** € de dépenses réelles incluant notamment les frais de personnel et assurances (104 631.16 €), les charges de gestion courantes, impôts, taxes et assurances (28 566.32 €) ; les charges locatives (10 137.44 €) ; les visites, le journal du marais, les manifestations extérieurs (11 273.16 €).
- **71 879.63** € d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2018 à **204 457.60** € :

- 46 710.50 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 105 634 € participation des collectivités membres
- 7 503.55 € participation emploi CUI/CAE (Etat + Syndicat du Plateau)
- 29 000 € participation Agence de l'Eau sur les postes du personnel
- 15 609.55 € Subventions et reversements de charges (journal du marais, visites guidées, chantier manuels...)

Les opérations de fonctionnement de l'année 2018 se soldent par un déficit de la section de fonctionnement de 22 030.11 €. Ce déficit s'explique en partie par la baisse de la participation de l'agence de l'eau sur les postes du personnel mais aussi par les dotations d'amortissements très élevées.

Monsieur le Président explique, que les reports antérieurs de 2017 s'élevaient à :

- ☞ + 42 211,60 € en fonctionnement,
- ☞ + 80 563,93 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2018 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ **+ 20 181,49 € (excédent) en fonctionnement,**
- ☞ **+ 73 649,56 € (excédent) en investissement,**

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2018 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2018.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. CAYUELA propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°3
Affectation et reprise de
résultats 2018

Séance du 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2018, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + **20 181.49 €** et un excédent de la section d'investissement de + **73 649.56 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 73 649.56 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 98 496.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 105 514 €

Le total des restes à réaliser représente un solde négatif de 9 601.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 73 649.56 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 20 181.49 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2018 sur le Budget Primitif 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°4
Participation 2019 des
collectivités membres

Séance du 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT précise que la proposition de budget 2019 s'élèverait à :

☞ **255 067.98 €** pour la section de fonctionnement

☞ **En suréquilibre** pour la section d'investissement, à hauteur de 329 332.71 € en recettes et 289 003.49 € en dépenses

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	Pour mémoire depuis 2012
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes :		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Gennes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2019

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2019 au Comité syndical.

Suite aux propositions d'orientations budgétaires validées lors du Comité syndical du 11 février 2019, la proposition de budget du Syndicat est équilibrée à hauteur de :

☞ **255 067.98 €** pour la section de fonctionnement

☞ **En suréquilibre** pour la section d'investissement, à hauteur de 329 332.71 € en recettes et 289 003.49 € en dépenses

Ce suréquilibre est dû notamment aux dotations aux amortissements en forte hausse en 2019 (reprise d'études non suivies de travaux)

Ce budget tient compte des opérations non réalisées en 2018 ainsi que des opérations validées lors des orientations budgétaires. Les recettes s'équilibrent par les participations des collectivités membres ainsi que par les subventions des différents partenaires (Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Etat).

INVESTISSEMENT

Dépenses : 289 003.49 €

- 50 916.00 € : Frais d'études (2031)
- 2 000.00 € : Frais d'insertions (2033)
- 3 000,00 € : Autres immobilisations incorporelles, exposition (2088)
- 28 512.00 € : Subvention d'équipement privé (20421)
- 45 000,00 € : Terrains nus (2111)
- 3 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)

- 3 000.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 1 000.00 € : Installation Générale (2181)
- 2 000,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 1 000,00 € : Mobilier (2184)
- 1 000.00 € : Autres immobilisations corporelles (2188)
- 20 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 33 800,00 € : Immo en cours, constructions (2313)
- 27 280.00 € : Immo en cours, instructions techniques (2315)
- 15 500,00 € : Autres immobilisations, défrichement (2318)
- 51 995.49 € : *Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040 (Reprise de subventions d'investissement : 40 995.49 + Travaux en Régie : 11 000.00)*

Recettes : 329 332.71 €

- 73 649.56 € : *Solde excédent investissement reporté (001)*
- 2 372.00 € : FCTVA (10222)
- 173 926.00 € : Subventions dont 68 412.00 € de Restes à réaliser
- 79 385.15 € : Amortissements (Comptes 28)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 255 067.98 €

- 64 287.83.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 110 835.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 560.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 79 385.15 € : *Dotations aux amortissements (6811)*

Recettes : 255 067.98 €

- 20 181.49 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 105 634,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 4 300.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 540.00 € : Subventions Etat (74718)
- 59 500,00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 12 317,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental)
- 600,00 € : Produits divers (758)
- 51 995.49 € : *Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777)*

Après débat, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°6
Opérations 2019 du plan de
gestion 2015-2019

Séance du 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2019 dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

1 - Travaux de réouverture	22 000 € TTC	Réouverture de terrain parc 7 - roselière
2 - Etudes et suivi	15 000 € TTC	Suivi de la faune patrimoniale
3 - Etudes	17 000 € TTC	Plan de Gestion
4 - Etudes et suivi	6 600 € TTC	Suivi de la faune patrimoniale- complément 2016
5 - Programme global de maîtrise foncière 2019	40 000 € TTC	Achats de terrains
6 - Reversement subvention dans le cadre de l'appel à projet	28 512 € TTC	Appel à projet biodiversité
7 - Site Internet	3 000 € TTC	Création site internet actualisé
8 - Suivi qualité des Eaux	20 000 € TTC	Fonctionnement : Entretien Restauration Hydraulique

8 - Dépenses non subventionnées	3 000 € TTC	Fonctionnement : Entretien milieu ouverts (arrachage)
	2 000 € TTC	Frais d'insertion
	3 000 € TTC	Autres Matériel et outillages
	1 000 € TTC	Installation Générale
	2 000 € TTC	Matériel bureau/informatique
	1 000 € TTC	Mobilier
	1 000 € TTC	Autres Immobilisations corporelles

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2019 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2019 ;

- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant détaillé en annexe;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le suivi de la faune patrimoniale 2019 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 15 000 € TTC (12 500 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil départemental (sur le montant HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux de réouverture 2019 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 16 000 € TTC (13 333.00 € HT)

- Plan de financement :

- 50 % Agence de l'eau (dépense HT)
- 30 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation du diagnostic du plan de gestion 2015-2019 selon les modalités suivantes :

- Montant : 17 000 € TTC (14 166.66 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°10
Opération 2019
Acquisitions Foncières

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2019

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme d'acquisitions foncières 2019 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 40 000 €

- Plan de financement :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix neuf
le 20 mars à 14 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Votants : 14

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège administratif du Syndicat, à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2019

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Jean-Michel CAYUELA, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Michel JANNIN (suppléant de Marie-Thérèse DROMARD), Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (remplacé par son suppléant Michel JANNIN), Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Christophe LIME, Claude MENETRIER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget 2019 :

- Convention avec la LPO ayant pour objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées thématiques « Faune » du marais de Saône en faveur du grand public pour un montant de **900 €**.
- Convention avec FNE et la FDC du Doubs ayant pour objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées du marais de Saône en faveur du grand public et des organismes/structures de formation pour un montant de **600 €**.
- Convention avec le conseil départemental du Doubs pour le financement des visites guidées 2019 correspondant à une aide de **1250 €**.
- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel de droit privé avec le syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud-Plateau.
- Entérinement de la convention de partenariat avec l'AMICALE de Saône en vue de la Diagonale du Doubs 2019 pour un montant de **500 €**.
- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais de Saône

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT